

# La maltraitance envers les animaux augmente



En 2014, le plus grand nombre de cas de poursuites pénales pour maltraitance envers les animaux a été recensé dans le canton de Zurich (image symbolique/archives). © KEYSTONE/GAETAN BALLY

26.11.2015

**Suisse** • Le nombre de procédures pénales pour maltraitance envers des animaux a atteint un nouveau record en 2014: 1709 cas ont été enregistrés contre 1542 en 2013, a indiqué jeudi la fondation alémanique «Tier im Recht» («L'animal dans le droit»).

Au cours des dix dernières années, le nombre de procédures pénales a plus que triplé. Il a été multiplié par cinq en 15 ans. La pratique entre les cantons varie fortement et certains d'entre eux ne poursuivent pas de manière assez conséquente les délits envers les animaux, estime la fondation.

En 2014, le plus grand nombre de cas de poursuites pénales a été recensé dans le canton de Zurich (337). Viennent ensuite Saint-Gall (245) et Berne (218). Dans ces trois cantons, des structures spécifiques pour la poursuite des délits contre les animaux ont été mises en place.

## Evolution positive

La fondation constate une évolution positive dans le canton de Vaud avec 161 cas enregistrés, soit une hausse de 45% par rapport à l'année précédente. Dans ce canton, 98,1% des cas ont donné lieu à des condamnations. Le canton de Neuchâtel voit aussi une forte progression des cas: 56 en 2014 contre seulement 3 l'année précédente, soit une hausse de 1766,7%.

En 2014, la fondation s'est intéressée tout particulièrement aux chevaux. Elle constate qu'il n'y a pratiquement pas eu de condamnation pour maltraitance envers ces animaux, ce qui l'étonne compte tenu du fait qu'environ 150'000 personnes pratiquent des sports hippiques en Suisse.

**ATS**